



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations de personnes homosexuelles

Question écrite n° 47305

### Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le financement des associations de personnes homosexuelles. Ces associations, traditionnellement subventionnées par la division SIDA de la direction générale de la santé, ont développé depuis plusieurs années des actions qui ne concernent ni la prévention contre la maladie ni la prise en charge des personnes malades (accueil et soutien psychologique) : lutte contre l'homophobie, défense des droits fondamentaux et, plus largement, action sociale et projets culturels. Ces actions apparaissent aujourd'hui aussi indispensables qu'inscrites dans une réalité de terrain. Or plusieurs dossiers de financement d'actions sociales sont aujourd'hui en suspens car les administrations déconcentrées ont gardé l'habitude de traiter les demandes de financement en fonction de leur capacité à prévenir le SIDA. Aussi, les acteurs du secteur conviennent dans leur majorité de la nécessité que des financements disjoints d'actions sociales en faveur des personnes homosexuelles, notamment en termes d'accueil et de soutien psychologique et de leurs actions de prévention du SIDA soient mis en place. Considérant que cette situation résulte d'un déficit de connaissance de l'action des associations de personnes homosexuelles, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour résoudre cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sainte-Marie](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47305

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 2000, page 3382